

Hongrie : le vote historique du Parlement européen

C'EST LA PREMIÈRE
FOIS QUE LA DROITE
EUROPÉENNE
CLARIFIE AUTANT
SA POSITION
VIS-À-VIS
DE L'EXTRÊME
DROITE

Analyse

CÉCILE DUCOURTIRUX

BRUXELLES - bureau européen

Le vote « contre la Hongrie » au Parlement européen, le 12 septembre à Strasbourg, est historique, à au moins trois ou quatre titres. A une large majorité – plus de deux tiers des suffrages exprimés –, les euro-députés ont recommandé au Conseil (les Etats membres) l'activation d'une procédure communautaire exceptionnelle (l'article 7 du traité sur l'Union européenne) pour « *risque clair de violation grave de l'Etat de droit* ».

C'est la première fois que l'hémicycle bruxellois, représentant les 510 millions de citoyens de l'Union européenne (UE), signifie aussi clairement à un gouvernement d'un Etat membre qu'il a franchi la ligne rouge, qu'il s'éloigne trop des valeurs rappelées par l'article 2 du traité sur l'UE : « *L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'Etat de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités.* »

Le Parlement européen s'est emparé d'une procédure particulièrement stigmatisante : l'article 7 n'avait jusque-là été déclenché qu'une fois depuis qu'il existe – par la Commission, contre la Pologne, fin 2017. Mené à son terme, il peut aller jusqu'à priver un Etat

de son droit de vote au Conseil, ce qui équivaut à une quasi-exclusion du jeu européen.

Il était temps : depuis son retour au pouvoir, en 2010, Viktor Orbán a sapé peu à peu les ressorts démocratiques de son pays, sans rencontrer jusqu'à présent de réelle résistance de l'Union. Et à la suite de sa deuxième réélection haut la main au printemps, il n'a pas modéré son discours de haine à l'égard des migrants. Le rapport de l'élue écologiste néerlandaise Judith Sargentini, sur la base duquel les euro-députés se sont prononcés, dresse un sombre tableau de ce lent glissement vers « l'ilibéralisme », dont se revendique le leader hongrois. Réforme de la justice et de la Constitution, menaces pour la liberté de la presse, entraves aux conditions d'exercice des ONG venant en aide aux réfugiés, etc. Sans compter sa campagne aux relents antisémites contre George Soros, le milliardaire d'origine hongroise devenu la bête noire de Viktor Orbán.

Par ce vote, c'est aussi la première fois que la droite européenne clarifie autant sa position vis-à-vis de l'extrême droite. Une partie majoritaire du Parti populaire européen (PPE), qui rassemble les droites conservatrices européennes (115 voix sur 218 affiliés), a arrêté de fermer les yeux sur les dérives de Viktor Orbán. Au risque de provoquer son départ du PPE, et de voir son parti, le Fidesz, aller grossir les rangs des extrêmes.

Ras-le-bol d'être, malgré eux, assimilés à un populiste de droite ? Constat d'échec flagrant, après avoir espéré, des années durant, que le maintien de Viktor Orbán au PPE permettrait

de contenir ses excès ? Prise de conscience que les valeurs de l'Union sont vraiment en danger, surtout depuis que l'Italie, un pays fondateur de l'UE, s'est dotée, elle aussi, d'un gouvernement antisystème ? Il y avait probablement un peu de tout cela, le 12 septembre.

UN PUISSANT SOUBRESAUT

Enfin, le vote à Strasbourg ressemble à un puissant soubresaut. Les élus, à droite comme à gauche, ont signifié qu'ils en avaient assez d'encaisser les provocations du chantre de l'ilibéralisme sans réagir, ou en se contentant d'un débat en plénière suivi de « résolutions » pleines d'accusations, mais sans conséquences procédurales et peu médiatisées.

Tel avait été le cas, en avril 2017, quand Viktor Orbán, offensif comme à son habitude et excellent orateur qui plus est, était venu se défendre de ses attaques contre l'Université d'Europe centrale, prestigieux établissement de Budapest fondé par George Soros, devant le Parlement européen. Ses diatribes – il avait dénoncé les « préjugés » à l'égard de son pays et qualifié d'« absurde » l'idée d'une menace pesant sur l'université – avaient laissé un goût amer aux eurodéputés. L'impression qu'il était sorti plus vainqueur que défait de cette passe d'armes.

La croyance selon laquelle il valait mieux éviter de trop élever la voix pour ne pas alimenter le discours populiste se nourrissant d'une supposée « ingérence » insupportable de Bruxelles comme de Strasbourg avait jusqu'alors largement prévalu dans les couloirs

des institutions européennes. Mais à quel bon continuer à faire profil bas quand, malgré tout, les populistes continuent à monter dans les intentions de vote ?

La Commission a franchi le Rubicon en proposant elle-même l'article 7 contre la Pologne, fin 2017. Cela ne l'a pas rendue plus populaire auprès des soutiens du PIS, le parti ultra-conservateur au pouvoir à Varsovie, mais au moins l'article 7 exerce-t-il une pression supplémentaire sur le gouvernement, obligé de répondre en permanence à Bruxelles des soupçons de violation de l'Etat de droit.

Les élections européennes de mai 2019, qui s'approchent à grands pas, ont évidemment pesé sur le vote du 12 septembre. Déjà, certains à Strasbourg redoutent que l'extrême droite représente la troisième force politique au Parlement lors de la prochaine législature, avec la possibilité d'enrayer, voire de bloquer la machine européenne. Les déclarations brutales du vice-président du conseil italien, Luigi Di Maio, ces derniers jours, ont pu en conforter quelques-uns dans leur vote.

Le chef de file du Mouvement 5 étoiles a jugé que la directive sur le droit d'auteur – texte lui aussi voté le 12 septembre à Strasbourg, qui ambitionne de redonner un pouvoir de négociation aux auteurs face aux grandes plateformes d'Internet – était une « honte ». « *Ce sera un vrai plaisir, a menacé Luigi Di Maio, de voir, après les prochaines élections européennes, une classe dirigeante communautaire complètement renouée, qui ne pensera plus à faire passer des cochonneries pareilles.* » ■